

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 40039
Numéro SIREN : 335 200 234
Nom ou dénomination : A.R.R.E.M.A.D.

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2022 sous le numéro de dépôt 6488

A.R.R.E.M.A.D.
Société par actions simplifiée au capital de 130 000 euros
Siège social : ZA du Pont Bleu,
29450 SIZUN
335 200 234 RCS BREST

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 28 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT

L'an Deux Mil Vingt Deux,
Le vingt huit septembre,
A 14 heures 30,

La société FIRSTAP, Société par actions simplifiée au capital de 230 000 euros, ayant son siège social ZA du Pont Bleu, 29450 SIZUN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 511 352 080 RCS BREST,

Représentée par son Président, Monsieur Pascal DELAPLACE,

Associée unique de la société A.R.R.E.M.A.D.,

.....
II - A pris les décisions suivantes :

-
- Mandat des commissaires aux comptes,
- Questions diverses,
.....

QUATRIEME DECISION

L'associée unique,

Après avoir pris acte que :

- Le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société A.C.F DONNARS ET ASSOCIES, domiciliée 9 rue Pierre Loti à QUIMPER (29000), et le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société AUDIT EXPERT OUEST, domicilié centre d'affaires ALPHASIS, Bâtiment H2 à SAINT GREGOIRE (35760) sont arrivés à expiration,
- La Société ne remplit pas actuellement les conditions rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes,

Décide de ne pas renouveler lesdits mandats et décide également de ne pas nommer un autre commissaire aux comptes.



CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives aux décisions qui précèdent.

CLÔTURE

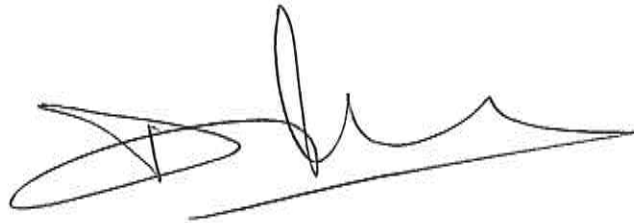
De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LA PRESIDENTE

La société FIRSTAP

Représentée par Monsieur Pascal DELAPLACE

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Pour extrait certifié conforme'.

La Présidente

La société FIRSTAP

Représentée par Monsieur Pascal DELAPLACE